



## APPEL DU MOIS MAI 2015 : OUBÉKISTAN

Une pratique bien rôdée pour briser  
Intervenir avant le 15 juin 2015

Largement documentée par l'ACAT, la prolongation abusive et arbitraire de peines de prison est une pratique récurrente à l'encontre d'opposants politiques, de défenseurs des droits de l'homme ou de journalistes. Après de longues années en prison, les autorités pénitentiaires les accusent, juste avant la fin de peine, de violations mineures du règlement intérieur et les condamnent à des peines additionnelles d'un minimum de trois années. Ces extensions de peine, pour des motifs absurdes tels que « ne se lève pas assez vite à l'ordre donné par le gardien » ou « a mal épluché les carottes », ont un effet dévastateur sur des personnes brisées par des années de prison et de torture. Désespérées elles sont parfois incitées à se suicider en cellule.

M. **Azamjon Formonov**<sup>1</sup>, ancien président de la branche régionale du Syr Darya de la Société des droits humains d'Ouzbékistan (HRSU), travaillait principalement sur les violations des droits économiques et sociaux des agriculteurs et des personnes handicapées. Pour avoir refusé de cesser ses activités de défense des droits de l'homme, Azamjon a été arrêté le 29 avril 2006, en même temps que son collègue **Alisher Karamatov**. Accusés d'extorsion, motif "bricolé" par les autorités, ils sont détenus au secret plusieurs jours. Là, torturés pour « avouer », tous deux signent un document rédigé par les services secrets.

M. Formonov, accusé de "tentative de chantage", a été jugé sans la présence d'aucun avocat. Mauvais traitements et torture à son encontre ont été signalés dès le début de sa détention. Il sera enfermé au sein de la colonie pénitentiaire 64/71 de Jaslyk (République de Karalpak), surnommée en Ouzbékistan "zone de la mort" en raison de conditions climatiques et de détention épouvantables.

Le 22 Janvier 2010, M. Formonov est transféré pour quelques jours au centre de détention provisoire U/Ya /SI-9 à Noukous (Karakalpak), afin d'éviter une visite de surveillance organisée par la Croix-Rouge internationale. Cette manœuvre avait bien entendu pour but de l'empêcher de dénoncer les exactions dont il a été victime. Le 16 Novembre 2011, il a été sévèrement battu pour avoir refusé d'écrire une « lettre explicative », affirmant qu'il n'avait jamais été torturé ou battu au sein de la colonie, que ses droits avaient toujours été respectés et que sa santé était bonne. Le chef de la Division des opérations de la prison, M. **Chavkat Vaysnyozov**, lui a asséné force coups de pied dans le dos, le ventre et la tête, l'a menacé de mort, lui, sa femme et ses enfants. Il a finalement écrit la lettre et a été accusé d'être un ennemi de la nation, doublé d'un agent de l'Union européenne et des USA.

En Septembre 2014, Mme **Ozoda Yakubova**, l'épouse de M. Formonov, a présenté une plainte au Comité des droits

de l'homme des Nations Unies, dénonçant le caractère arbitraire de la détention et la violation de ses droits en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Au cours d'une perquisition le 29 avril 2006, la police l'avait frappée elle aussi, alors qu'elle était enceinte.

Le 29 Avril 2015, M. Formonov, aujourd'hui âgé de 36 ans et père de deux enfants, devait être libéré. Mais, alors que sa peine touchait à sa fin, le 12 avril, sa fille a reçu un appel de la prison l'informant que son père avait été transféré de la prison de Jaslyk à une cellule disciplinaire située dans un établissement du nord ouest du pays, cela en vue d'une prolongation de peine pour « violation du règlement pénitentiaire ». Cette extension arbitraire de peine fondée sur l'article 221 du Code criminel pourrait entraîner trois années supplémentaires de détention.

En mars 2014, le défenseur des droits de l'homme **Ganikhon Mamatkhanov** qui devait sortir de prison après avoir purgé cinq ans de prison, a vu sa peine prolongée de trois années pour s'être « rendu aux toilettes sans permission ». L'enchaînement de quatre condamnations successives maintient en détention depuis près de 20 ans **Murod Juraev**, un ancien parlementaire de 61 ans condamné en 1995 à 12 ans de prison. Il a abandonné tout espoir de libération : sa peine a été prolongée en 2003, 2006, 2009 et 2012. En voici les motifs, probablement inventés : « être entré dans le dortoir sans changer de chaussons, avoir échangé du thé contre du tabac, avoir fumé hors du local prévu à cet effet.

(OMCT, ACAT France)

➤ **Zoom : Campagne mondiale Stop Torture (pétition au verso)**



**Mouhammad Bekjanov** est journaliste et rédacteur en chef du journal du parti politique Erk (Liberté), interdit en Ouzbékistan. En août 1999, il a été condamné à 15 ans de prison lors d'un procès inéquitable sur la foi « d'aveux »

obtenus sous la torture. Alors qu'aucune véritable enquête n'a été menée sur ses allégations, M. Bekjanov qui devait être libéré en février 2012, a été condamné à quatre ans et huit mois d'emprisonnement supplémentaires bien que sa santé se détériore rapidement depuis quelques années. Il ne reçoit pas les soins médicaux dont il a besoin.

(Amnesty)

Voir également :

- <http://www.amnestyinternational.be/doc/s-informer/actualites-2/article/ouzbekistan-les-etats-unis-et-l>
- <https://www.acatfrance.fr/communiqué-de-presse/au-pays-de-la-torture-systematique>

*Nous vous invitons à adresser le modèle de lettre ci-joint aux autorités concernées.*

Tarif postal pour l'Ouzbékistan : 1,32€; pour la Belgique, affranchir à 0,72€.

<sup>1</sup> Patronyme retranscrit, selon la source, Azom Farmonov. De même, Noukous devient Nukus.

*« Seigneur, en ce temps pascal, viens répandre ta lumière et ta paix sur notre monde meurtri. Que ton Amour reconforte ceux dont la dignité est bafouée, ceux qui sont torturés, meurtris. Que ton Amour touche ceux qui font souffrir leurs frères. Nous t'en prions. »*

La torture est une pratique odieuse, barbare, inhumaine. Injustifiable, indéfendable, contre-productive, scandaleuse. Elle corrompt l'état de droit et le remplace par la terreur. Il y a un an qu'Amnesty International lançait la campagne mondiale Stop Torture. Son objectif : obtenir que tout un chacun soit protégé contre la torture. À l'occasion des trente ans de la Convention contre la torture, Amnesty demande instamment aux gouvernements de tenir leurs engagements et de respecter le droit international. Elle appelle les gens à exiger l'arrêt de la torture.

Cette campagne vise en priorité le Maroc, l'Ouzbékistan, les Philippines, le Nigéria et le

Mexique. L'influence régionale de ces pays est en effet susceptible de conduire à une amélioration dans les pays voisins aussi. De plus, la pression internationale sur les gouvernements de ces pays a des chances d'aboutir à de réels changements dans les pratiques et/ou les législations favorisant la torture.

Pour chaque pays, un individu emblématique de la problématique de la torture dans le pays a été choisi. Vous pouvez agir pour un ou plusieurs de ces individus.

L'ACAT Belgique francophone a décidé de s'associer à Amnesty International en relayant au mieux sa campagne "[Stop Torture](#)".

### ➤ Zoom Ouzbékistan

Dans le cadre de la campagne, nous vous invitons à signer la pétition concernant **Mouhammad Bekjanov**.

[http://info.amnesty.be/adserver2/petition\\_17508\\_17952\\_ouzbeistan-aveux-sous-la-torture.html?petitionOptin=yes&language=fr\\_BE](http://info.amnesty.be/adserver2/petition_17508_17952_ouzbeistan-aveux-sous-la-torture.html?petitionOptin=yes&language=fr_BE)

Des manifestations sont également organisées devant l'ambassade d'Arabie saoudite en soutien à Raif Badawi, blogueur saoudien condamné le 7 mai 2014 à 10 ans de prison et 1000 coups de fouet. A l'occasion de ce triste anniversaire, Amnesty International organise une manifestation plus importante. Des parlementaires, des personnalités belges mais aussi les autres associations solidaires du combat contre la torture seront présents.

Nous vous rappelons donc la manifestation du **7 mai 2015 de 11h à 12h, devant l'ambassade d'Arabie Saoudite, Avenue Louise 326** (au pied de la Blue Tower) à **Bruxelles**, en soutien à Raif Badawi.

Pour nous retrouver facilement et afficher ainsi la présence de l'ACAT, merci de nous signaler votre venue.

Plus d'informations sur Raif Badawi en cliquant sur ce lien: <http://www.isavelives.be/fr/raifbadawi>

### En savoir plus sur l'ACAT

Présente en Belgique depuis 1984, l'ACAT est membre de la FIACAT, Fédération internationale de l'ACAT, ayant statut consultatif auprès de l'ONU. Nos 3 piliers sont : information, prière et action (actions urgentes et appels du mois). Résolument oecuménique, l'ACAT fait de la prière une source privilégiée de son action pour l'abolition de la torture et des exécutions capitales.

La cotisation, fixée à 30€ (12€ pour étudiants, chômeurs, permettant de recevoir deux appels urgents par mois et la revue "ACAT-INFO"), est à verser au compte BE29-000-1495125-64 avec la mention "nouveau membre".

Chaque mois, l'ACAT propose aussi une situation concrète et une lettre qu'il suffit de signer et d'expédier. Ceux qui le peuvent diffusent cet appel au sein de leur groupe, paroisse, voisinage etc. La participation est fixée à 12€ à verser au compte BE29-000-1495125-64 avec la mention "Appel du mois". Vous pouvez aussi contribuer à l'action de l'ACAT sans être membre en faisant un don au compte BE29 000-1495125-64 avec la mention "don". Pour s'inscrire, renvoyer le formulaire ci-dessous à : ACAT, Quai au Foin, 53 1000 Bruxelles Tél : 00 32 02 201 06 33. Permanence: Mardi de 14.00 h à 18.00h. Vous pouvez aussi envoyer un courriel ou un message sur le site.

(À découper)

Nom et Adresse :

Téléphone/ Fax :

E-mail :

Entourer la formule d'adhésion retenue :

**Membre (30€)**

**Appel du mois (12€)**

**Don : (            €)**

**à verser sur le Compte BE (29) 000-1495125-64**

Renseignements complémentaires :